



**ANNEXE AU RÈGLEMENT INTERIEUR
DU COMITE OPÉRATIONNEL
« AVIS »

PARTIE G**

19 NOVEMBRE 2021

Partie G

Dispositions particulières relatives à la certification des systèmes de pesage des usines d'enrobés

Contexte général

L'entretien, la réhabilitation ou les travaux neufs d'enrobés constituent un des principaux postes budgétaires des gestionnaires routiers. Le processus de mise en œuvre de ces matériaux est industrialisé d'une part en usine et d'autre part sur le chantier, avec de nombreux capteurs permettant de suivre et garantir la qualité de fabrication et de mise en œuvre.

La fabrication des matériaux en usine faisait l'objet de la mise en place volontaire d'un label AQP (« Association Qualité Pesage »), garantissant les données de pesage nécessaires au contrôle qualité et à la liquidation des dépenses par la maîtrise d'ouvrage, grâce à un processus qualité faisant l'objet d'audits externes. Ce label répondait à des objectifs de performances, de moyens et de contrôles. D'autres systèmes ont vu le jour répondant aux mêmes objectifs par d'autres moyens.

Pour répondre aux exigences d'égalité d'accès à la commande publique et de libre concurrence, les membres de l'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité) ont souhaité porter un référentiel de certification basé sur une norme accessible à l'ensemble des acteurs. Celle-ci doit permettre aux entreprises de mettre en place des dispositifs renforçant le lien de confiance entre acheteur et vendeur et garantissant le respect des objectifs contenus dans cette norme. Son champ d'application porte sur la pesée des enrobés livrés au client, par une usine de fabrication d'enrobés donnée, avec l'objectif de garantir la justesse de cette pesée ainsi que la traçabilité du bon de livraison associé.

Ce groupe spécialisé porte donc sur le suivi du dispositif de certification de la qualité des systèmes de pesage des usines de fabrication d'enrobés bitumineux.

Objectifs du groupe spécialisé

D'une manière générale, le groupe spécialisé est l'organe de suivi du dispositif de certification. Il a pour cela en charge :

- Le suivi annuel du dispositif de certification des systèmes de pesage des usines d'enrobés ;
- Les relations avec le COFRAC (organisme d'accréditation) et les organismes certificateurs accrédités par ce dernier ;
- La communication autour de ce dispositif sur le site internet de l'IDRRIM, et notamment la gestion de la Foire Aux Questions (F.A.Q.) ;
- La révision du référentiel de certification, le cas échéant, notamment en cas de révision de la norme.

Fonctionnement du groupe spécialisé :

Le fonctionnement de ce comité s'inscrit dans les méthodes de travail au sein des instances de l'IDRRIM, à savoir le partage et l'échange entre tous les membres et la construction de consensus.

Le groupe spécialisé se réunit au moins une fois par an, et les convocations seront transmises au moins 15 jours avant la date de la réunion.

Le groupe spécialisé est rattaché au comité opérationnel Avis de l'IDRRIM, auquel il rend compte de ses activités.

Un animateur est nommé parmi les membres du groupe spécialisé, avec pour charge l'animation des réunions et la validation des ordres du jour, en lien avec l'équipe permanente de l'IDRRIM.

Le secrétariat du groupe spécialisé est assuré par un représentant de Routes de France, avec pour charge l'envoi des convocations et la formalisation des comptes-rendus de réunion.

Composition du groupe spécialisé

La composition du groupe spécialisé, arrêtée à la validation de ce cahier des charges, est à retrouver sur le site internet de l'IDRRIM (www.idrrim.com/comites-operationnels_groupes_travail-idrrim/avis/certification-systeme-pesage.htm).

Celle-ci pourra être amenée à évoluer en fonction des mobilités de ses membres, tout en s'attachant à maintenir les équilibres entre les différents acteurs, et une représentativité compatible avec l'objectif d'échange et de partage recherché par ce groupe.

En complément des membres de l'IDRRIM, sont membres de ce groupe spécialisé des représentants de chaque organisme certificateur accrédité selon le référentiel de certification porté par l'IDRRIM.

De plus, dans le cadre de la conduite de ses activités, le groupe spécialisé pourra s'attacher le concours de tous experts externes à l'IDRRIM dont la participation est jugée nécessaire.